

## CONTRAT DE CONCESSION D'UNE CASE DU COLUMBARIUM

\*\*\*\*\*  
GARDEN 8

Case n° : 2 cases (entre) Début de concession : 22/12/2003

Année : Fin de concession : 21/12/2018

Durée : 15 ans, Renouvelable Non renouvelable

Entre la Commune et M. me SAPE

demeurant : 9 Rue Gambetta

78440 GARGENVILLE.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Location d'une case dans le columbarium de GARGENVILLE, identifiable d'après les informations générales de ce document.

La concession ne peut être cédée ni partiellement, ni totalement à un tiers.

Le souscripteur s'engage à communiquer tout changement d'adresse, en cas de renouvellement, de surveiller l'échéance du contrat et de verser la redevance y afférente.

La date à prendre en considération pour les effets de début de contrat est celle du jour de la signature, indiquée ci-dessous.

Le contrat est établi en double exemplaires destinés au souscripteur, aux archives de la Commune.

Par sa signature, le souscripteur s'engage formellement à se conformer à toutes les dispositions du règlement du columbarium dont il a pris connaissance. Un exemplaire demeurera joint et annexé au présent contrat.

FAIT A GARGENVILLE, le 22/12/2003

Faire précéder la signature de la mention "LU ET APPROUVE"

Le Souscripteur,